

CONSEIL MUNICIPAL DU

28 MAI 2020

COMPTE-RENDU

Extraits* du registre des délibérations

* (selon les articles L 2121.25 et R 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

AFFICHAGE LE :

Date de la convocation : 20 mai 2020

Date d'affichage de la convocation : 20 mai 2020

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents: Monsieur Pascal HOUBRON, Madame Nathalie LECORDIER, Monsieur Jean-Marc CHEVALLIER, Madame Françoise LACAILLE-LAINÉ, Monsieur Olivier MARICAL, Madame Jocelyne BROCHARD, Monsieur Christophe BARRÉ, Madame Maryse CHAILLET, Monsieur Xavier HAUGUEL, Madame Isabelle BERJONNEAU, Monsieur Jean-Luc DELSAUT, Madame Catherine RECHER, Monsieur Antoine OJEDA, Madame Fatima BOUCHAMA, Monsieur Thomas DELAUNAY, Madame Mélanie CLOUX, Monsieur Patrice RENAULT, Madame Laetitia HEITZ, Monsieur Quentin BOUS, Madame Céline SEKKAÏ, Monsieur Laurent CAPON, Madame Marie-France FOUCHARD, Monsieur Philippe JOUET, Monsieur Baptiste BOULLAND, Madame Annick BONNEAU, Monsieur Gilles THOMAS, Madame Aude ERRAGNE, Monsieur Jean-Christophe CHATELAIN, Madame Monique DUBECQ

Secrétaire de séance : Thomas DELAUNAY

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENTE

Annick BONNEAU souhaite qu'une précision soit apportée en ce qui concerne son intervention et que soit ajouté : «Le budget 2020 ne tient pas compte de la baisse notable du coût des consommations en 2019».

Le procès-verbal est modifié en ce sens.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents lors de la dernière mandature.

II – ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (à disposition au service des assemblées)

2020/08/ASS : Psychologue - Séances d'analyse de pratiques - crèches Corneille et rue de Verdun

2020/09/ECC : Achat de concession funéraire Bréquigny

2020/10/JEUN : Activités de loisirs - Tarification accueil de loisirs 2020-2021

2020/11/SCOL : Enfance Education et Jeunesse - Tarification restauration du 6 juillet 2020 au 6 juillet 2021

2020/12/CDE : Commande publique - Attribution de marché - désherbage alternatif des espaces publics communaux

2020/13/ECC : Renouvellement de concession VRIELINCK

2020/14/COM : Spectacle "Pop-Rock" - acompte finances

2020/15/CDE : Commande publique - Attribution de marché - Travaux d'exhumations administratives au cimetière de Bihorel

2020/16/ECC : Achat de concession funéraire MARTIN

2020/17/CDE : Commande publique - Attribution de marché - remplacement de menuiseries extérieures et de protections solaires du groupe scolaire René Coty

2020/18/FIN : Ecole de musique intercommunale - versement du 2è acompte de la subvention municipale

2020/19/FIN : Carrefour Culture Loisirs - Attribution du 2è acompte de la subvention municipale

2020/20/FIN : Gallia Club Ominisports de Bihorel - Versement du 2è acompte de la subvention municipale

2020/21/FIN : Gallia Club Olympique Bihorellais - Versement du 2è acompte de la subvention municipale

2020/22/ECC : Achat de concession funéraire GARRIGOUX

2020/23/ECC : Achat de concession funéraire CAHARD

2020/24/ECC : Achat de concession funéraire DUFOR

2020/25/ECC : Renouvellement de concession funéraire MICHAUX

III – DELIBERATIONS

1 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - ELECTION DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR :
23 VOIX POUR PASCAL HOUBRON,
6 VOIX POUR BAPTISTE BOULLAND,
PROCLAME PASCAL HOUBRON MAIRE DE LA COMMUNE ET LE DÉCLARE INSTALLÉ.

2 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND),

- DÉCIDE DE FIXER A 8 LE NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE BIHOREL POUR LA DURÉE DU MANDAT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-2 DU CGCT.

3 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL :

COMPTABILISE :

23 VOIX POUR LA LISTE NATHALIE LECORDIER,
6 VOIX POUR LA LISTE ANNICK BONNEAU,

PROCLAME

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS ÉLUS :

- NATHALIE LECORDIER – 1ÈRE ADJOINTE,
- JEAN-MARC CHEVALLIER – 2ÈME ADJOINT,
- FRANÇOISE LACAILLE-LAINÉ – 3ÈME ADJOINTE,
- OLIVIER MARICAL – 4ÈME ADJOINT,
- JOCELYNE BROCHARD – 5ÈME ADJOINTE,
- CHRISTOPHE BARRÉ – 6ÈME ADJOINT,
- MARYSE CHAILLET – 7ÈME ADJOINTE,
- XAVIER HAUGUEL – 8ÈME ADJOINT.

4 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM	PRENOM	FONCTION	SUFFRAGES OBTENUS PAR LE CANDIDAT OU LA LISTE (EN CHIFFRES)
HOUBRON	PASCAL	MAIRE	1 457
LECORDIER	NATHALIE	1ERE ADJOINTE	1 457
CHEVALLIER	JEAN-MARC	2EME ADJOINT	1 457
LACAILLE-LAINÉ	FRANCOISE	3EME ADJOINTE	1 457
MARICAL	OLIVIER	4EME ADJOINT	1 457
BROCHARD	JOCELYNE	5EME ADJOINTE	1 457
BARRE	CHRISTOPHE	6EME ADJOINT	1 457
CHAILLET	MARYSE	7EME ADJOINTE	1 457
HAUGUEL	XAVIER	8EME ADJOINT	1 457
FOUCHARD	MARIE-FRANCE	Conseillère municipale	1 457
BERJONNEAU	ISABELLE	Conseillère municipale	1 457
RENAULT	PATRICE	Conseiller municipal	1 457
JOUET	PHILIPPE	Conseiller municipal	1 457
RECHER	CATHERINE	Conseillère municipale	1 457
CAPON	LAURENT	Conseiller municipal	1 457
HEITZ	LAETITIA	Conseillère municipale	1 457
DELSAUT	JEAN-LUC	Conseiller municipal	1 457

BOUCHAMA	FATIMA	Conseillère municipale	1 457
CLOUX	MÉLANIE	Conseillère municipale	1 457
SEKKAI	CÉLINE	Conseillère municipale	1 457
BOUS	QUENTIN	Conseiller municipal	1 457
OJEDA	ANTOINE	Conseiller municipal	1 457
DELAUNAY	THOMAS	Conseiller municipal	1 457
BONNEAU	ANNICK	Conseillère municipale	1 116
DUBECQ	MONIQUE	Conseillère municipale	1 116
CHATELAIN	JEAN-CHRISTOPHE	Conseiller municipal	1 116
THOMAS	GILLES	Conseiller municipal	1 116
ERRAGNE	AUDE	Conseillère municipale	1 116
BOULLAND	BAPTISTE	Conseiller municipal	1 116

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND), ACCEPTE LE TABLEAU DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL TEL QU'IL EST PRÉSENTÉ DANS LA DÉLIBÉRATION.

5 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE DE LA PRÉSENTATION DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL,
- PREND ACTE DE LA DISTRIBUTION DE CETTE CHARTE ET DES DISPOSITIONS DU CGCT,
- DIT QUE SA LECTURE EN A ÉTÉ FAITE.

6 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS - FIXATION DES TAUX - ADOPTION DU TABLEAU RECAPITULATIF - INSCRIPTION DES CREDITS NECESSAIRES AU BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- FIXE LES TAUX RESPECTIVEMENT APPLICABLES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX COMME SUIVANT EN RÉFÉRENCE À L'INDICE BRUT TERMINAL DU BARÈME INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

- POUR LE MAIRE 54,9 % DE L'INDICE BRUT TERMINAL,
- POUR LES 8 ADJOINTS AU MAIRE 17 % DE L'INDICE BRUT TERMINAL,
- POUR LES 20 CONSEILLERS MUNICIPAUX 2 % DE L'INDICE BRUT TERMINAL,

- ADOPTE LE TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS TEL QU'IL EST ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION SOUS RÉSERVE DE L'EXERCICE EFFECTIF DU MANDAT,

- DÉCIDE DE L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DÈS L'ÉLECTION DU MAIRE ET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS.

- INSCRIT LES CRÉDITS NÉCESSAIRES AU BUDGET PRIMITIF 2020 (CHAPITRE 65 ARTICLE 6531 INDEMNITÉS)

7 - MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU MAIRE EN VERTU DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- DÉCIDE DE DÉLÉGUER AU MAIRE LES ATTRIBUTIONS ÉNONCÉES DANS LA DÉLIBÉRATION, DANS LES LIMITES ET CONDITIONS PROPOSÉES,
- AUTORISE LE MAIRE, DANS LE CADRE DE CES MATIÈRES À DÉLÉGUER SA SIGNATURE À LA 1ERE ADJOINTE ET EN CAS D'ABSENCE A L'ADJOINT AUX FINANCES,
- AUTORISE EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS AUTORISÉS À SIGNER À DÉLÉGUER SA SIGNATURE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES.

- PRÉCISE QUE SANS PRÉJUDICE DES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS OCTROYÉES PAR LE MAIRE AUX ADJOINTS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-18 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, LES DÉCISIONS RELATIVES AUX MATIÈRES AYANT FAIT L'OBJET DE LA DÉLÉGATION SONT PRISES, EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU MAIRE, PAR L'ÉLU ASSURANT LE REMPLACEMENT DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-17 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

8 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : CONSEIL D'ADMINISTRATION : DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- FIXE A 14 LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE REPARTIS COMME SUIT :

- 7 MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL,

- 7 MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE MAIRE, PARMIS LES PERSONNES NON MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET MENTIONNÉES PAR LE CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES.

- AUTORISE LE MAIRE À ACCOMPLIR TOUT ACTE NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

9 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR, ET 6 VOIX CONTRE (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

COMPTABILISE :

29 SUFFRAGES EXPRIMÉS,
23 SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR LA LISTE 1,
6 SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR LA LISTE 2,

PROCLAME DONC ÉLUS POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BIHOREL :

- MADAME FRANÇOISE LACAILLE- LAINE,
- MADAME ISABELLE BERJONNEAU,
- MONSIEUR JEAN-LUC DELSAUT,
- MADAME LAETITIA HEITZ,
- MONSIEUR QUENTIN BOUS,

- MADAME MARIE-FRANCE FOUCHARD,
- MADAME ANNICK BONNEAU.

- AUTORISE LE MAIRE À ACCOMPLIR TOUT ACTE NÉCESSAIRE À L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

10 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND)

- FIXE À 8 LE NOMBRE DE COMMISSIONS PERMANENTES DONT LES APPELLATIONS SERONT LES SUIVANTES :

- 1 – CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES – ÉGALITÉ HOMMES FEMMES,
- 2 – SPORTS,
- 3 – SOLIDARITÉ LOGEMENTS,
- 4 – FINANCES,
- 5 – PATRIMOINE – ESPACES PUBLICS,
- 6 – ÉDUCATION – JEUNESSE – PETITE ENFANCE,
- 7 – COMMUNICATION – FÊTES ET CÉRÉMONIES,
- 8 – URBANISME.

- FIXE LEUR COMPOSITION À 6 MEMBRES (NON COMPRIS LE MAIRE, PRÉSIDENT DE DROIT).

11 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – COMMISSIONS PERMANENTES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE PROCÉDER AU SCRUTIN PUBLIC, À LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE CHACUNE DES HUIT COMMISSIONS PERMANENTES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (ANNICK BONNEAU, MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- PROCÈDE À LA NOMINATION DE CES MEMBRES SELON LES CONDITIONS ET PARMIS LES CANDIDATURES DES ÉLUS TEL QUE PRÉSENTÉ DANS L'EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA DÉLIBÉRATION,

-DÉSIGNE COMME MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

- COMMISSION 1 «CULTURE – RELATIONS INTERNATIONALES – EGALITÉ HOMMES FEMMES» :

- NATHALIE LECORDIER - PHILIPPE JOUET - CÉLINE SEKKAI - MARIE-FRANCE FOUCHARD - LAETITIA HEITZ - AUDE ERRAGNE.

- COMMISSION 2 «SPORTS» :

- JEAN-MARC CHEVALLIER - ANTOINE OJEDA - THOMAS DELAUNAY - FATIMA BOUCHAMA - CÉLINE SEKKAI - MONIQUE DUBECQ.

- COMMISSION 3 «SOLIDARITÉ - LOGEMENTS » :

- FRANÇOISE LACAILLE-LAINE - ISABELLE BERJONNEAU - MÉLANIE CLOUX LAETITIA HEITZ - JEAN-LUC DELSAUT - JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN.

- COMMISSION 4 « FINANCES » :

- OLIVIER MARICAL - PATRICE RENAULT - CATHERINE RECHER - QUENTIN BOUS - JEAN-LUC DELSAUT - BAPTISTE BOULLAND.

- COMMISSION 5 « PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS » :

- JOCELYNE BROCHARD - PATRICE RENAULT - LAURENT CAPON - CATHERINE RECHER - QUENTIN BOUS - GILLES THOMAS.

- COMMISSION 6 «EDUCATION JEUNESSE ET PETITE ENFANCE» :
- CHRISTOPHE BARRE - XAVIER HAUGUEL - CÉLINE SEKKAI - ANTOINE OJEDA
FATIMA BOUCHAMA - MONIQUE DUBECQ.

- COMMISSION 7 «COMMUNICATION – FÊTES ET CÉRÉMONIES» :
- MARYSE CHAILLET - PHILIPPE JOUET - MÉLANIE CLOUX - THOMAS
DELAUNAY - MARIE-FRANCE FOUCHARD - JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN.

- COMMISSION 8 «URBANISME» :
- OLIVIER MARICAL - PATRICE RENAULT - LAURENT CAPON - CATHERINE
RECHER - JEAN-LUC DELSAUT - ANNICK BONNEAU.

12 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - MODALITÉS DE VOTE CONCERNANT LES NOMINATIONS DES TITULAIRES DANS CERTAINES COMMISSIONS ET DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ, DE NE PAS PROCÉDER AU SCRUTIN
SECRET POUR LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SUS
MENTIONNÉES ET DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES DIVERS ORGANISMES
EXTÉRIEURS.

13 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE FISCALITÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU,
MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE
ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- DÉSIGNE OLIVIER MARICAL COMME REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE
LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE
FISCALITÉ

14 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES - REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BOIS-GUILLAUME - BIHOREL -SI2B - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE (ANNICK BONNEAU,
MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE
ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- DÉSIGNE COMME DÉLÉGUÉS QUI REPRÉSENTERONT LA COMMUNE AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL BOIS-GUILLAUME – BIHOREL (SI2B) :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

- MONSIEUR PASCAL HOUBRON,
- MONSIEUR JEAN-MARC CHEVALLIER,
- MONSIEUR OLIVIER MARICAL,
- MONSIEUR XAVIER HAUGUEL.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :

- MADAME JOCELYNE BROCHARD,
- MONSIEUR QUENTIN BOUS.

15 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DE PROCÉDER, AU SCRUTIN PUBLIC,
À LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS DIVERS ORGANISMES
EXTÉRIEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (ANNICK BONNEAU,
MONIQUE DUBECQ, JEAN-CHRISTOPHE CHATELAIN, GILLES THOMAS, AUDE
ERRAGNE, BAPTISTE BOULLAND) :

- PROCÈDE À LA NOMINATION DE CES MEMBRES SELON LES CONDITIONS
PRÉSENTÉES DANS L'EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA DÉLIBÉRATION,

- DÉSIGNE COMME DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS LES PERSONNES DONT LES NOMS SONT MENTIONNÉS DANS LA DÉLIBÉRATION.

16 - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) PERMANENTE – VALIDATION DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ DÉCIDE QU'IL CONVIENT DE DÉPOSER LES LISTES CANDIDATES AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PERMANENTE, AUPRÈS DU SERVICE DES ASSEMBLÉES PAR TOUT MOYEN OU AU PLUS TARD LORS DE LA SÉANCE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE AVANT LA TENUE DES SCRUTINS,

17 - ACTIVITÉS SCOLAIRES - COMPOSITION DES SIX CONSEILS D'ÉCOLES - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Annick BONNEAU, Monique DUBECQ, Jean-Christophe CHATELAIN, Gilles THOMAS, Aude ERRAGNE, Baptiste BOULLAND) :

- DÉSIGNE LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS (EN COMPLÉMENT DU MAIRE OU DE SON REPRÉSENTANT), MONSIEUR CHRISTOPHE BARRE DANS LES CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES COMMUNALES :

ECOLE CONCERNEE	REPRESENTANT	NOMBRE DE VOIX
ELEMENTAIRE MELIES	FATIMA BOUCHAMA	23
ELEMENTAIRE COTY	XAVIER HAUGUEL	23
ELEMENTAIRE LARPIN	ANTOINE OJEDA	23
MATERNELLE MELIES	FATIMA BOUCHAMA	23
MATERNELLE COTY	XAVIER HAUGUEL	23
MATERNELLE MACE	ANTOINE OJEDA	23